

PRÉLIMINAIRES

18-11.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna Lisa Cone, Joanie Dubé, Jocelynn Meadows et Ting Zhang; messieurs Karim Ait Yahia, David Boily, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Serge Guay, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Gino Pelletier, Michel Pineault (quitte à 18 h 55), Zachari Réhel et Mario Ross.

Absences motivées : mesdames Ginette Pelletier et Ann-Marie Nadeau.

Ont également assisté : mesdames Louise Albert (point. 13), Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher, Sylvie Dufour (point .08), Geneviève Morin et messieurs Marco Bellavance (point .14) et Daniel Dion.

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres.

18-11.02 – ORDRE DU JOUR

- .07 – Budget de fonctionnement 2018-2019 : *adoption*
- .08 – Budget d'investissement 2018-2019 : *adoption*
- .09 – Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2019-2029 et des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) : *adoption*
- .10 – Bilan des priorités 2017-2018 : *adoption*
- .11 – Dossiers prioritaires 2018-2019 : *adoption*
- .12 – Évaluation continue du directeur général (formation du comité) : *information*
- .13 – Situation du placement Relance des finissantes et des finissants du secteur technique 2016-2017 : *information*
- .14 – Rapport annuel de la Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès : *information*
- .15 – Bilan des délivrances de DEC et AEC pour l'année 2017-2018 : *information*
- .16 – Des nouvelles de la rentrée : *information*
- .17 – Rapport annuel de la commission des études 2017-2018 : *information*
- .18 – IMQ / Plans-cadres des cours Espagnol I (607-101-QM) et Espagnol II (607-201-QM) : *adoption*
- .19 – Modifications à la grille de cours du programme Techniques policières (310.A0) : *adoption*
- .20 – Changement de signataires pour la caisse de dépannage du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .21 – Autorisation de signature - Changement d'administrateur principal pour le service AccèsD Affaires : *adoption*
- .22 – Régime d'emprunts à long terme : *adoption*
- .23 – Comité de vérification : *information*
- .24 – Présentation du Guide du conseil d'administration : *information*
- .25 – Le point sur les travaux de l'été 2018 : *information*
- .26 – Rapport de délégation temporaire du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période estivale : *information*
- .27 – Délégation temporaire de pouvoirs du dirigeant de l'organisme vers le comité exécutif et le directeur général pour la période s'étendant entre le 19 septembre et le 22 octobre 2018 : *adoption*
- .28 – Nomination à la commission des études pour l'année 2018-2019 : *adoption*
- .29 – Modifications à la Politique concernant la location ou le prêt des locaux du Collège de Rimouski (catégorie C-6 du Cahier de gestion) : *adoption*
- .30 – Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme (Règlement n° 18-01.28, catégorie C-16 du Cahier de gestion) : *adoption*
- .31 – Élection d'un membre du comité exécutif (huis-clos) : *adoption*
- .32 – Remerciements à monsieur Dany April : *adoption*
- .33 – Remerciements à monsieur Alexandre Ouellet : *adoption*
- .34 – Remerciements à monsieur David Boisvert : *adoption*

Le point *Motion de félicitations à monsieur Jason Leblanc* : adoption est ajouté à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

18-11.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 9^E (18-09) ET 10^E (18-10) ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption 18-09

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la neuvième (18-09) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Adoption 18-10

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la dixième (18-10) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

18-11.04 – PROCÈS-VERBAUX DES 6^E (18-06), 7^E (18-07), 8^E (18-08) ET 9^E (18-09) RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents ont été déposés pour information.

18-11.05 – PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E (18-09) RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le document a été déposé pour information.

18-11.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers :

a) Nouveau membre du conseil d'administration

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les nouveaux membres.

b) Nouvelles en bref

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers.

- **Nouvelle signature visuelle**

La rentrée scolaire s'est faite sous le signe de la nouvelle signature du Cégep. Progressivement, l'ensemble du matériel promotionnel, la papeterie et l'affichage seront à l'effigie et aux couleurs du nouveau sigle.

- **Visite de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine**

Le dîner de la rentrée a connu une bonne participation. De plus, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine est venue nous rencontrer. Une visite des nouvelles installations des programmes de Technologie de l'échographie médicale et de Soins infirmiers a permis de faire valoir le savoir-faire du Cégep de Rimouski. Des discussions ont également porté sur le dossier du projet CABI et des enjeux de réfections des bâtiments qui abritent les activités du collège, notamment le Peps et les Résidences. Le contexte électoral mettra sur pause toute décision concernant ce dossier. Monsieur Dornier informera l'ensemble des partis politiques de ces enjeux.

- **Nouvelles politiques**

Le collège devra développer plusieurs nouvelles politiques en lien avec les législations mises en vigueur par le gouvernement du Québec, notamment en ce qui a trait à la violence à caractère sexuelle, à la neutralité religieuse, à la loi sur les actes répréhensibles, sur la sécurité informatique ainsi que la révision de la politique sur les règles de vie suite à l'annonce de la nouvelle loi sur le cannabis.

- **Poste de secrétaire générale ou secrétaire général**

Le poste de secrétaire générale ou secrétaire générale est affiché et le processus de sélection sera mis en branle sous peu.

- **Dotation de personnel cadre en 2018-2019**

Le comité de direction travaillera avec des indicateurs de performance afin de faire un meilleur suivi budgétaire. Le dossier du renouvellement de plusieurs postes de cadres se poursuit encore cette année. Six postes de cadres seront à pourvoir au cours de l'année 2018-2019.

- **Projets importants à venir à 2018-2019**

Plusieurs projets importants retiendront l'attention au cours de l'année dont : la planification de la réfection du Peps et du bassin de plongée de l'IMQ, la rénovation des tours verte et rose des Résidences ainsi que le basilaire. Le démarrage du projet d'agrandissement du CFMU a également été lancé récemment à la suite de l'attribution du contrat des plans et devis aux professionnels.

- **Pénurie de main-d'œuvre**

De nombreux défis attendent les établissements scolaires dans les prochaines années. La rareté de main-d'œuvre, la mécanisation de certains emplois, l'émergence de nouvelles fonctions de travail et le déclin de certains métiers et professions auront un impact certain sur la façon de rendre des services de formation. Il est fort possible que les entreprises sollicitent les étudiants de divers programmes avant même qu'ils aient complété leur formation. Selon les experts, 50 domaines d'études pourraient disparaître. Ce nouveau phénomène demandera souplesse et ajustement pour répondre aux besoins du marché du travail.

c) Formation sur la gouvernance des cégeps

Monsieur Dornier informe l'assemblée qu'il sera en mesure de confirmer l'activité de formation sur la gouvernance lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

d) Application de l'article 12 de la Loi sur les collèges (formulaire)

Madame Lyne Beaulieu distribue le formulaire à compléter afin de répondre aux obligations des administrateurs qui permet de déclarer les intérêts détenus dans une entreprise. Madame Beaulieu invite les membres à remplir le document et à lui remettre avant de quitter.

ADMINISTRATION

18-11.07 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018-2019 : ADOPTION

Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice aux Affaires financières, présente le point.

Conformément à l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit transmettre au Ministère, au plus tard le 30 septembre, son budget annuel.

CONSIDÉRANT l'allocation transmise par le Ministère et les prévisions de revenus et dépenses pour l'année 2018-2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget de fonctionnement 2018-2019 comme suit :

FONDS DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------|---------------|
| Revenus | 53 246 821 \$ |
| Dépenses | 53 043 367 \$ |
| Surplus | 203 454 \$ |

| | |
|--------------------------|------------|
| Immobilisations | 123 112 \$ |
| Variation Solde de fonds | 80 342 \$ |

18-11.08 – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018-2019 : ADOPTION

Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice aux Affaires financières, présente le point.

Conformément à l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Collège de Rimouski doit transmettre au Ministère son budget annuel.

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires transmises par le Ministère pour l'année 2018-2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 comme suit :

FONDS D'INVESTISSEMENT

| | Parc immobilier | Par mobilier | Total |
|-------------|-----------------|--------------|------------|
| FINANCEMENT | 9 188 000 | 7 953 512 | 17 141 512 |
| UTILISATION | 5 303 100 | 6 304 112 | 11 607 212 |

18-11.09 – PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) DES COLLÈGES 2019-2029 ET DES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT) : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2019-2029 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2019-2029 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) du Collège de Rimouski 2019-2029 incluant le SEREX et Innovation maritime.

18-11.10 – BILAN DES PRIORITÉS 2017-2018 : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le collège détermine, chaque année, les dossiers prioritaires au regard de la réalisation du plan stratégique afin de réaliser les obligations découlant de son mandat. Comme ces dossiers traduisent les grandes orientations du collège, leur choix ainsi que leur évaluation doivent être soumis au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'évaluation du travail fait au regard des dossiers prioritaires par chaque unité administrative du collège;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction;

Il est PROPOSÉ par madame Anna Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le bilan des priorités 2017-2018.

18-11.11 – DOSSIERS PRIORITAIRES 2018-2019 : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le collège détermine, chaque année, les dossiers prioritaires au regard de la réalisation du plan stratégique et afin de réaliser les obligations découlant de son mandat. Comme ces dossiers traduisent les grandes orientations du collège, leur choix ainsi que leur évaluation doivent être soumis au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que chaque direction et chaque unité administrative a examiné les dossiers prioritaires à la réalisation du plan stratégique et des obligations du collège;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les dossiers prioritaires 2018-2019.

18-11.12 – ÉVALUATION CONTINUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (FORMATION DU COMITÉ) : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu rappelle aux administrateurs les étapes du processus d'évaluation annuel du directeur général. Elle indique également la composition du comité.

18-11.13 – SITUATION DE PLACEMENT RELANCE DES FINISSANTES ET FINISSANTS DU SECTEUR TECHNIQUE 2016-2017 : INFORMATION

Madame Louise Albert, conseillère au placement et stages ATÉ au Service à l'enseignement, API et registrariat, présente le document *Situation de placement – Relance des finissantes et des finissants du secteur technique 2016-2017*.

18-11.14 – RAPPORT ANNUEL DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (FER) DE MACPÈS : INFORMATION

Monsieur Marco Bellavance, enseignant au Département de foresterie, présente le rapport annuel de la forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès.

18-11.15 – BILAN DES DÉLIVRANCES DE DEC ET AEC POUR L'ANNÉE 2017-2018 : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadow, directrice des Études, commente les résultats des délivrances de DEC et d'AEC pour l'année 2017-2018. Elle explique que le collège enregistre une augmentation du nombre de diplômés sans mention.

18-11.16 – DES NOUVELLES DE LA RENTRÉE : INFORMATION

Le collège expérimentait cette année un nouveau modèle d'accueil pour les étudiantes et étudiants de première année. Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, indique que les départements ont participé à cette activité dans une forte proportion. C'était également la première entrée des étudiantes et étudiants du nouveau programme de Technologie de l'échographie médicale. Le collège a accueilli 110 étudiantes et étudiants de plus que l'an passé en première année. Cependant, le collège compte au total 45 étudiantes et étudiants de moins que l'an passé.

18-11.17 – RAPPORT ANNUEL 2017-2018 ET PLAN DE TRAVAIL 2018-2019 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES: INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le rapport annuel 2017-2018 ainsi que le plan de travail 2019-2019 de la commission des études.

18-11.18 – IMQ / PLANS-CADRES DES COURS ESPAGNOL I (607-101-QM) ET ESPAGNOL II (607-201-QM) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Dans l'objectif de bonifier l'offre de cours complémentaires et de répondre à un besoin exprimé par des élèves depuis quelques années, soit celui d'avoir accès à un cours de niveau intermédiaire en espagnol, le Département de sciences humaines de l'IMQ, en collaboration avec le Service de l'enseignement régulier, a procédé à la rédaction et la révision des plans-cadres des cours complémentaires de la discipline Espagnol (607).

Les modifications apportées au plan-cadre du cours Espagnol I (607-101-QM) et la rédaction du plan-cadre du cours Espagnol II (607-201-QM) visent à harmoniser les contenus de ces deux cours en favorisant une progression dans les apprentissages.

CONSIDÉRANT que les plans-cadres présentés :

- Reflètent les modifications apportées aux cours;
- Permettent une progression des apprentissages;
- Viennent bonifier l'offre de cours complémentaires du Service de l'enseignement régulier de l'IMQ par l'ajout d'un cours de niveau intermédiaire dans la discipline Espagnol (607);
- Ont reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la rencontre du 9 mai 2018 (IMQ CÉ2018-05.05);
- Ont reçu un avis favorable de la commission des études du 28 août 2018 (CÉT 18-10.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les plans-cadres des cours Espagnol I (607-101-QM) et Espagnol II (607-201-QM) tels qu'ils ont été présentés.

18-11.19 – MODIFICATIONS À LA GRILLE DE COURS DU PROGRAMME TECHNIQUES POLICIÈRES (310.A0) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Avec l'arrivée d'un nouveau devis en Techniques policières, des changements ont été apportés à la grille de programme à l'hiver 2018. Bien que la grille ait été adoptée aux différentes instances du Collège, elle a été refusée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le refus portait sur la présence de cours de moins de 45 heures (310-312-RK, 310-315-RK, 310-512-RK et 310-513-RK) et sur la pondération spécifique à deux autres cours (109-314-RK et 109-315-RK). La nouvelle grille propose des modifications ayant pour effet de respecter les exigences ministérielles.

Ces modifications visent à assurer un meilleur cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, à mieux harmoniser les apprentissages entre les trimestres, à mieux répondre aux besoins du marché du travail ou encore à équilibrer les tâches départementales entre les trimestres.

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée du programme :

- Reflète les modifications apportées aux programmes;
- Permet un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant;
- A été discutée en comité de programme;
- A fait l'objet d'analyse par le Service de la qualité de l'enseignement et des programmes et le Service à l'enseignement et aide à la réussite;
- A reçu un avis favorable de la commission des études du 28 août 2018 (CÉT 18-10.14);

Il est PROPOSÉ par madame Anna Lisa Cone APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la grille modifiée du programme Techniques policières (310.A0) telle qu'elle a été présentée.

18-11.20 – CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LA CAISSE DE DÉPANNAGE DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Le 27 juin 2018, le comité exécutif a nommé monsieur Ugo Leblanc directeur adjoint aux Études, responsable des Affaires étudiantes et aide à la réussite, en remplacement de madame Marie-Michelle Doiron. Monsieur Leblanc est donc devenu gestionnaire des services d'aide financière dans le cadre du programme de prêts et bourses pour le Cégep de Rimouski et signataire des effets bancaires de la caisse de dépannage.

Afin de régulariser la situation auprès de la Caisse Desjardins de Rimouski et faciliter l'accessibilité aux signataires, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit nommer monsieur Ugo Leblanc et madame Hélène Fortin, gestionnaire administrative des Affaires étudiantes et aide à la réussite, signataires pour la caisse de dépannage.

Madame Diane Thériault, technicienne en administration à l'aide financière, reste signataire.

CONSIDÉRANT que monsieur Ugo Leblanc est maintenant gestionnaire des services d'aide financière dans le cadre du programme de prêts et bourses pour le Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT que monsieur Ugo Leblanc sera appelé à s'absenter pour assister à des réunions à l'extérieur de Rimouski;

CONSIDÉRANT que madame Hélène Fortin est maintenant gestionnaire administrative aux Affaires étudiantes et aide à la réussite;

CONSIDÉRANT que la caisse de dépannage du Cégep de Rimouski est utilisée dans le but d'accorder des avances de fonds aux étudiantes et aux étudiants recevant de l'aide financière aux études;

CONSIDÉRANT que les sommes avancées aux étudiantes et aux étudiants sont remboursées par dépôt direct dans la caisse de dépannage;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser monsieur Ugo Leblanc ainsi que mesdames Hélène Fortin et Diane Thériault à signer les effets bancaires pour la caisse de dépannage du Cégep de Rimouski.

18-11.21 – AUTORISATION DE SIGNATURE – CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR LE SERVICE ACCÈS D AFFAIRES : ADOPTION

Le 5 février 2018, le comité exécutif a nommé madame Sylvie Dufour coordonnatrice des Affaires financières, en remplacement de monsieur Gaston Belzile. Madame Dufour est entrée en fonction le 2 avril 2018.

Afin de régulariser la situation auprès de la Caisse Desjardins de Rimouski, cette dernière demande au conseil d'administration d'adopter la résolution afin de désigner madame Sylvie Dufour nouvelle administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Dufour est maintenant coordonnatrice des Affaires financières du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Rimouski demande que soit utilisé leur propre formulaire de résolution;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature du formulaire AccèsD Affaires – Résolution désignant un nouvel administrateur principal provenant de la Caisse Desjardins de Rimouski et désigner madame Sylvie Dufour à titre d'administratrice principale.

18-11.22 – RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le Cégep de Rimouski (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 7 412 206 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2018;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 7 412 206 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu de ce régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : n'importe lequel du directeur général ou de la directrice générale, du directeur ou de la directrice des Études, du directeur ou de la directrice des Affaires corporatives, du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Affaires financières de

l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

18-11.23 – COMITÉ DE VÉRIFICATION : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, rappelle la composition du comité de vérification. Elle précise que le comité se réunira suite à l'audit des vérificateurs. La rencontre devrait avoir lieu en novembre.

18-11.24 – PRÉSENTATION DU GUIDE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, explique aux membres que le *Guide du conseil d'administration* a été mis à jour et est partagé sur l'espace Google Drive et qu'il peut être consulté à tout moment.

18-11.25 – LE POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ 2018 : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, fait le point sur les travaux de l'été 2018.

Elle cite l'aménagement des locaux pour le programme de Technologie de l'échographie médicale, la relocalisation du Département des langues dans les anciens locaux de la formation continue et les aménagements de la formation continue au niveau C-400. Le cégep a également procédé à l'aménagement d'une zone micro-ondes à la cafétéria. La climatisation a été installée dans les locaux de Coopsco et dans la salle des serveurs. Des travaux de plomberie ont été réalisés dans le pavillon F. Des travaux de peinture dans le pavillon H ont été priorisés dans le cadre du partenariat avec Premier Tech pour l'acquisition d'une ensacheuse pour le Département de génie mécanique. Enfin, à l'IMQ, les travaux pour l'installation du simulateur ainsi que ceux dans l'atelier de mécanique de marine ont été complétés. Certaines opérations en vue d'opérationnaliser le fonctionnement du moteur acquis avec innovation maritime sont en voie d'être achevés.

18-11.26 – RAPPORT DE LA DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, confirme qu'il n'y a pas eu de dépassement autorisé par le directeur général durant la période estivale compris entre la dernière réunion du conseil d'administration de l'année 2017-2018 et la première de l'année 2018-2019.

18-11.27 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIRS DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT ENTRE LE 19 SEPTEMBRE ET LE 22 OCTOBRE 2018 : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Lors de la séance du conseil d'administration du 29 mai dernier (CA 18-09.17), le Collège de Rimouski a adopté les modifications apportées au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion). Lors de ces travaux, les rubriques spécifiant la délégation de pouvoirs du dirigeant de l'organisme (conseil d'administration) vers le comité exécutif et le directeur général ont été retirées afin de les regrouper sous un nouveau règlement.

Cette façon de faire est recommandée par les services juridiques de la Fédération des cégeps et a été adoptée par un grand nombre de cégeps à ce jour. Les travaux d'élaboration du nouveau règlement sont en cours et font l'objet d'une première présentation lors de la séance du conseil d'administration du 18 septembre 2018, sachant qu'il s'agit d'un règlement et qu'il doit faire l'objet de deux présentations au conseil d'administration; avis de motion et adoption.

Dans ce contexte, le conseil d'administration doit déléguer au comité exécutif et au directeur général les pouvoirs de délégation prévus dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements pour la période du 19 septembre au 22 octobre 2018. La délégation permettra donc d'éviter que durant cette période le Collège de Rimouski soit dans l'obligation de convoquer un conseil d'administration extraordinaire afin d'autoriser des contrats pour lesquels la Loi permet une délégation.

CONSIDÉRANT le nouveau *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) adopté lors de la séance du conseil d'administration du 29 mai 2018 (CA 18-09.17);

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski de tenir compte des recommandations de la Fédération des cégeps;

CONSIDÉRANT la préoccupation du Collège de Rimouski de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements;

CONSIDÉRANT la volonté de se prévaloir de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration vers le comité exécutif ou le directeur général prévue dans la LCOP;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement au comité exécutif et au directeur général, les pouvoirs de délégation prévus dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements, et ce, pour la période s'étendant entre le 19 septembre au 22 octobre 2018.

18-11.28 – NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2018-2019 : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Le *Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études* (Règlement no 94-01.1) détermine la composition de la commission des études, de même que la durée des mandats.

Lors de la séance du 29 mai dernier (CA 18-09.19), le conseil d'administration a procédé à la nomination de nouveaux représentants pour un mandat d'une durée de deux ans ou d'un an dans le cas des mandats à compléter.

Toutefois, un mandat de représentant des enseignantes ou enseignants responsables de programme – secteur technique demeurerait à pourvoir. Le 11 septembre 2018, monsieur Luc Jobin, coordonnateur au Département de techniques d'éducation spécialisée, a déposé sa candidature.

CONSIDÉRANT le poste à pourvoir et les consultations effectuées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Luc Jobin pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2018-2019, en tant qu'enseignant responsable de programme – secteur technique.

18-11.29 – MODIFICATIONS À LA POLITIQUE CONCERNANT LA LOCATION OU LE PRÊT DES LOCAUX DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (CATÉGORIE C-6 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Collège de Rimouski doit modifier sa politique afin de tenir compte de l'orientation zéro déchet recommandée par le comité d'actions et de concertation en environnement (CACE) du Cégep de Rimouski et adoptée par le comité de direction. Cette orientation crée des obligations chez la locatrice ou le locateur en matière de gestion des matières résiduelles lors de la consommation de repas dans les locaux du Collège. Elle touche également toutes les activités tenues dans les locaux du Collège par le personnel.

Le Collège de Rimouski désire aussi réviser ses pratiques en matière de prêt et de location de locaux sur l'ensemble de ses bâtiments afin de lui donner un caractère plus institutionnel. Par la même occasion, le Collège a actualisé ses grilles tarifaires. Ces dernières seront présentées au comité exécutif lors de la séance du 18 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski de poursuivre la mise en place d'initiatives visant à diminuer son empreinte environnementale;

CONSIDÉRANT le souci d'actualiser le Cahier de gestion;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées à la *Politique concernant la location ou le prêt des locaux du Collège de Rimouski* (catégorie C-6 du Cahier de gestion).

18-11.30 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS PAR LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME (RÈGLEMENT N° 18-01.28, CATÉGORIE C-16 DU CAHIER DE GESTION) : AVIS DE MOTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Lors de la séance du conseil d'administration du 29 mai dernier (CA 18-09.17), le Collège de Rimouski a adopté les modifications apportées au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

Lors de ces travaux, les rubriques spécifiant la délégation de pouvoirs du dirigeant de l'organisme (conseil d'administration) vers le comité exécutif et le directeur général ont été retirées du document afin de les intégrer dans un nouveau règlement. Ces travaux ont également permis de mettre à jour l'information au regard des délégations de pouvoirs du dirigeant autorisées dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

Un arrimage entre les autorisations prévues dans la Loi et la hauteur des montants d'autorisation dévolus au conseil d'administration, au comité exécutif et au directeur général dans le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) ont également été pris en compte. Cette pratique consistant à regrouper les délégations de pouvoirs du dirigeant de l'organisme dans un règlement distinct est adoptée par une majorité de cégeps.

Le Règlement a fait l'objet d'une validation par les services juridiques de la Fédération des cégeps.

CONSIDÉRANT les modifications apportées au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) et adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 29 mai 2018 (CA 18-09.17);

CONSIDÉRANT le besoin de consigner dans un règlement distinct toutes les délégations de pouvoirs du dirigeant vers le comité exécutif ou le directeur général prévues dans la LCOP et ses règlements;

CONSIDÉRANT les recommandations des services juridiques de la Fédération des cégeps;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'avis de motion visant à adopter le *Règlement sur la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme* (Règlement n° 18-01.28, catégorie C-16 du Cahier de gestion).

18-11.31 – ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (HUIS-CLOS) : ADOPTION

La directrice des Affaires corporatives, madame Lyne Beaulieu, rappelle la procédure d'élection décrite à l'article 3.15 du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (règlement 98-01.8; catégorie B-1 du Cahier de gestion).

Article 3.15 : PROCÉDURE D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a élection, le conseil procède de la façon suivante :

- l'élection se fait poste par poste;
- les mises en candidatures sont faites par propositions verbales dûment appuyées;
- dans le cas où il y a plus d'une candidature pour un poste donné, il y a vote par scrutin secret;
- pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des votes;
- si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, la candidature ayant obtenu le moins de votes au tour précédent sera éliminée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier, président d'élection et madame Lyne Beaulieu, secrétaire d'élection.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de membre du comité exécutif. Ce poste est ouvert aux membres du personnel et aux administrateurs « externes ». La candidature de monsieur Robin Lavoie est proposée. Ce dernier accepte.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Robin Lavoie.

Monsieur Raymond Lacroix remercie le président d'élection, monsieur François Dornier.

18-11.32 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR DANY APRIL : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Monsieur Dany April a pris sa retraite en août 2018. À titre de directeur des Études du Collège de Rimouski, monsieur April avait, entre autres tâches, celle de siéger au conseil d'administration et d'en présenter les diverses dimensions de la vie pédagogique de notre établissement. Monsieur April siégeait également au Comité exécutif.

CONSIDÉRANT la disponibilité et la rigueur dont faisait preuve monsieur Dany April depuis sa nomination;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Dany April dans le développement du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer un soutien de qualité aux membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement monsieur Dany April pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

18-11.33 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR ALEXANDRE OUELLET : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le mandat de monsieur Alexandre Ouellet au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski a pris fin au mois de juin 2018.

Monsieur Ouellet a représenté les enseignantes et les enseignants de l'Institut maritime du Québec au conseil depuis 2012. Monsieur Ouellet siégeait également au comité exécutif.

CONSIDÉRANT la disponibilité et la rigueur dont faisait preuve monsieur Alexandre Ouellet depuis sa nomination;

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Ouellet, son souci de la clientèle ainsi que son intérêt constant au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement monsieur Alexandre Ouellet pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

18-11.34 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR DAVID BOISVERT : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le mandat de monsieur David Boisvert au sein du conseil d'administration du Collège a pris fin le 30 juin dernier. Monsieur Boisvert représentait les étudiantes et d'étudiants du Cégep de Rimouski. Il occupait ce poste depuis le 30 juin 2017.

CONSIDÉRANT la contribution de monsieur David Boisvert aux travaux du conseil d'administration du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son implication, son souci pour ses pairs ainsi que son intérêt constant au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement monsieur David Boisvert pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

18-11.35 – MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR JASON LEBLANC : ADOPTION

Madame Geneviève Morin, directrice du Centre matapédien d'études collégiales, présente le point.

Monsieur Jason Leblanc, enseignant au CMÉC s'est vu décerner le prix d'excellence par l'Association canadienne des physiciens et physiciennes (ACP région du Québec et du Nunavut) pour son implication et son engagement pour la vulgarisation des sciences au secondaire et au collégial.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de féliciter et souligner l'implication de monsieur Jason Leblanc pour sa contribution à la promotion des sciences.

La séance est levée à 19 h 45.

président

secrétaire